

Arrêté n°2020_AR_12

ARRÊTÉ

Portant nomination de représentants au Comité de direction de l'Office de Tourisme Rumilly Albanais

Le Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie,

Vu les articles L.133-1 et suivants du Code de tourisme,
Vu la délibération n°106-2018 du 24 septembre 2018 de l'Office de Tourisme Rumilly Albanais approuvant la modification de ses statuts,
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2018_DEL_182 du 12 novembre 2018 approuvant la modification des statuts de l'Office de tourisme,

Considérant que les statuts de l'Office de tourisme prévoient que sept membres titulaires et sept suppléants au « collège des représentants des professionnels, organismes et associations liés au tourisme » doivent être désignés par un arrêté du Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés au Collège des représentants des professionnels, organismes et associations liés au tourisme, au sein de l'Office de Tourisme Rumilly Albanais :

Hébergements touristiques	LANSARD	Catherine	Titulaire 1
Hébergements touristiques	REVILLARD	Nathalie	Suppléant 1
Restauration	BLANC	Denis	Titulaire 2
Restauration	TOUZET	David	Suppléant 2
Sites de visites	MOUMEN	Myriam	Titulaire 3
Activités sportives et de loisirs	LERAY	Christophe	Titulaire 4
Activités sportives et de loisirs	GRILLET	Pascal	Suppléant 4
Commerces et services	BONNEL	Sylvain	Titulaire 5
Producteurs et artisans	BLANC	Marilyn	Titulaire 6
Producteurs et artisans	LACROUTZ-CAZENAVE	Laurence	Suppléant 6
Personnes qualifiées	JOUBERT	Jean-Philippe	Titulaire 7
Personnes qualifiées	CHASSAGNE	Eric	Suppléant 7

Article 2 :

Les suppléants pour les « sites de visites » et pour les « commerces et services » seront désignés ultérieurement.

Article 3 :

Le présent arrêté, conforme aux statuts en vigueur, abroge la représentation des membres précédemment désignés pour siéger audit collège.

Fait à Rumilly, le - 6 OCT. 2020

Le Président,

Christian HEISON

